



SÉCHERESSE



AP n°2022-250-003

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Mise en application par arrêté du 07 septembre 2022
des limitations des usages et prélèvements d'eau

Déclenchement du stade de Crise sur le bassin versant de Calavon, Largue, Nesque

Mesures de restriction applicables à l'ensemble des communes du bassin versant.

Les usages de loisirs

- Interdiction d'arrosage des golfs
- Interdiction d'arrosage des stades et espaces sportifs
- Interdiction des prélèvements



Les usages agricoles

- Interdiction des prélèvements
- Interdiction d'arrosage **sauf liste de cultures dérogatoires : réduction 50%**
- **Le remplissage et la mise à niveau des retenues sont interdits**
Les prélèvements provenant de réserves affectées ne sont pas restreints mais il est interdit d'arroser entre 9h et 19h

L'eau est précieuse, économisons la !



Les communes

- **Interdiction totale d'arrosage des espaces verts, ronds points, massifs, etc.**
- **Fermeture des fontaines (sauf fontaines en circuit fermé)**
- **Affichage des restrictions**
- **Interdiction des écoulements permanents dans les caniveaux**
- **Interdiction de nettoyage des terrasses et façades**

Les particuliers

- **Interdiction totale d'arrosage des jardins potagers**
- **Interdiction totale d'arrosage des pelouses, fleurs, massifs floraux, arbres, arbustes, etc.**
- **Interdiction de remplissage et de mise à niveau des piscines et des spas privés**
- **Interdiction de lavage des véhicules à moteur**
- **Interdiction totale de nettoyage des terrasses et façades**

Liens utiles :

- La ressource en eau en France : www.developpement-durable.gouv.fr
- Les arrêtés de restriction d'eau en France : www.propluvia.fr
- Le service d'information sur l'eau : www.eaufrance.fr
- La situation dans le département des Alpes de Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr